



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

Procès-verbal de la session spéciale du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le seizième jour du mois de août de l'an deux mille dix à onze heures (16-08-2010 à 11 h), au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières.

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Madame Laurence Méthot, préfet et mairesse de la Ville de Port-Cartier
Madame Henriette Lapierre, conseillère, Ville de Port-Cartier
Monsieur Serge Lévesque, préfet suppléant et maire de la Ville de Sept-Îles

PUBLIC : 1

JOURNALISTES : 1

Monsieur Alain Lapierre agit comme directeur général et secrétaire trésorier.

OUVERTURE DE LA SESSION

La préfet, madame Laurence Méthot, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 11 h 01.

#2010-08-146

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION SPÉCIALE DU 16 AOÛT 2010

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session spéciale du 16 août 2010 tel que présenté et en laissant l'item «Affaires nouvelles» ouvert".

#2010-08-147

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 20 JUILLET 2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 20 juillet 2010 tel que présenté".

CORRESPONDANCE

Aucune

#2010-08-148

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 5 AOÛT 2010

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 5 août 2010, au montant de 119 579,32 \$".
(Voir annexe "A")

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

#2010-08-149

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU TNO LAC-WALKER AU 5 AOÛT 2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 5 août 2010 au montant de 19 388,30 \$".
(Voir Annexe "B").

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

#2010-08-150

ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL 2010 DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières adopte son Plan de travail 2010 dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC pour soutenir le développement économique et la création d'emplois du ministère des Affaires municipales et des Régions;

QUE le Plan de travail 2010 de la MRC de Sept-Rivières, représentant une demande de contribution de 107 359 \$ pour l'année financière 2010, soit acheminé au ministère des Affaires municipales et des Régions."

(Voir Annexe "C").

#2010-08-151

DÉLÉGATION DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU CONGRÈS DE LA FQM LES 30 SEPTEMBRE, 1^{ER} OCTOBRE ET 2 OCTOBRE 2010 À QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières délègue madame Laurence Méthot, préfet, monsieur Alain Lapierre, directeur général, madame Henriette Lapierre ainsi que monsieur Serge Lévesque, conseillers de comté de la MRC de Sept-Rivières, à assister au Congrès de la FQM les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2010 à Québec;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur."

#2010-08-152

APPROBATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES 9-1-1

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières adoptait le 21 juillet 2009 le règlement No. 04-2009 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'appel d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adoptait le 19 janvier 2010 la résolution No. 2010-01-016 autorisant l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 à faire remise, à la CAUREQ, des revenus générés par la taxe sur le financement des centres d'appel d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de cette Agence établissait le 16 juin 2010 un montant forfaitaire de 150 \$ par année, soit 12,50 \$ par mois, en compensation pour le financement du service 9-1-1, nécessaire à la desserte du TNO Lac-Walker de la MRC;

ATTENDU la nécessité d'encadrer juridiquement le versement direct de cette compensation par l'Agence à la CAUREQ en échange des services obtenus pour le TNO Lac-Walker;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet de la MRC de Sept-Rivières, madame Laurence Méthot, ainsi que le directeur général, monsieur Alain Lapierre, à signer le contrat à intervenir avec la CAUREQ pour le financement de la desserte du TNO Lac-Walker par le Service centralisé d'appels d'urgence (SCAU) 9-1-1".

(Voir Annexe "D").

#2010-08-153

ACCEPTATION DU DÉPÔT DES RAPPORTS DE L'INSPECTRICE RÉGIONALE EN DATE DU 6 AOÛT 2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt des rapports de l'inspectrice régionale en date du 6 août 2010".

(Voir Annexe "E")

#2010-08-154

ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE L'ARCHIVISTE DU MOIS DE JUILLET 2010

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt du rapport de l'archiviste du mois de juillet 2010".
(Voir Annexe "F").

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 06-92 : TARIFS POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller de comté monsieur Serge Lévesque, que lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC de Sept-Rivières, sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le règlement N° 06-92 intitulé : Tarifs pour l'émission des permis et certificats.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Questionnement d'un citoyen du lac Daigle suite à une de permis de coupe de bois au MRNF qui l'ont référé à la MRC
2. Préoccupation pour le renouvellement du contrat de déneigement pour le pourtour du lac Daigle.
3. Questionnement sur l'entretien et le balayage suite aux travaux effectués par l'entrepreneur sur le chemin du lac Daigle

#2010-08-155

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 16 août 2010 soit et est levée à 11 h 15."

Signé

Laurence Méthot
Préfet et mairesse, Ville de Port-Cartier

Signé

Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier